

Madame La Bourgmestre,
Madame Cadrobbi,

Veuillez trouver ci-joint mes observations (4 pages) suite à la réunion d'information préalable, relative à la construction et l'exploitation de 4 éoliennes sur notre territoire, présentée par la société New Wind ce 06/09/2023.

Merci de bien me confirmer la réception de ce courrier.

Je vous prie d'accepter, Mesdames, mes sincères salutations.

Ragnies, le 19/09/2023.

Ville de Thuin
26 SEP. 2023
36, grand Rue
6530 THUIN

Madame La Bourgmestre,
Madame, Monsieur,

Présent lors de la réunion d'information ce 06/09/2023, à propos de la demande de permis unique pour la construction et l'exploitation de 4 éoliennes d'une puissance totale de 25 MW sur le territoire de RAGNIES, DONSTIENNES et THUILLIES, demandée par la société ci-dessus nommée.

Je tiens à vous exposer mon mécontentement face à l'exactitude et la précision du contenu du dossier présenté. A plusieurs reprises M. Dumont, représentant la société New Wind, a régulièrement tenté d'esquiver ou d'habilement démontrer son ignorance sur certaines questions primaires.

Vous trouverez, dès lors, ci-dessous quelques interrogations ou observations complémentaires pour lesquelles, j'attends une réponse:

- 1) Quelles garanties le promoteur offre-t-il qu'il n'y aura jamais d'extension de ce projet et que le parc se limitera à 4 éoliennes ? Quelles garanties offre-t-il qu'en cas de vente du parc à un autre exploitant, celui-ci ne demandera pas une extension du parc ?
- 2) L'avis de publication fait allusion à 4 éoliennes pour une puissance totale de 25 MW, en cherchant rapidement, je peux lire que la puissance moyenne des éoliennes actuelles oscille entre 1 et 3 MW, $4 \times 3 = 12$ MW...Le projet sous-entend-t-il déjà une extension ou est-ce une erreur dans l'avis introductif...?
- 3) Dans les médias, on trouve des reportages sur l'exploitation des terres rares en Chine. On peut ainsi lire que pour la fabrication des aimants de la turbine d'une seule éolienne de 3 MW, il faut nécessairement extraire et traiter 2 Tonnes de terres rares. Or le traitement d'une seule tonne de ces terres rares produit déjà 10.000 m³ de gaz chargés d'acide hydrofluorique, d'acide sulfurique et de dioxyde de soufre, 75 m³ d'eaux usées acides, et UNE TONNE DE RÉSIDUS RADIOACTIFS !! Les éoliennes ne produisent donc pas une énergie respectueuse de l'environnement.

- 1 -

1

Les chiffres donnés ci-dessus sont relatifs à une puissance de 3MW, les éoliennes proposées dans le projet ont une puissance nettement supérieure, soit une production de déchets supérieur également.

Je demande que l'étude d'incidence indique quelle garantie le promoteur apporte que les éoliennes qu'il propose seront véritablement « vertes » et que la fabrication des aimants de leurs turbines ne vont pas produire des résidus radioactifs et une pollution ?

3) Le supplément La Libre Belgique Immo N°168 du 7 novembre 2012 consacre son « dossier » à la dévaluation immobilière causée par les éoliennes.

On peut lire ceci : « ...les incertitudes concernant l'avenir d'une demande de permis d'éoliennes ne sont jamais bonnes pour un vendeur. De même, on voit peu d'annonces officielles de vente près du site d'Estimes, qui héberge 11 mégas éoliennes parmi les plus puissantes d'Europe. » (...) « Dans le marché résidentiel, les aspects émotionnels jouent un rôle majeur au cours d'une transaction. On ne parle pas pour rien de coup de cœur. En ce sens, les éoliennes ont un impact, comme le bruit des avions ou les antennes GSM. Les gens sont peut-être même plus sensibles qu'il y a trente ans à ce type de désagréments. » (...) « Si tout le monde n'est pas affecté de la même façon par les éoliennes, certains les trouvant jolies, il semble donc que leur voisinage proche n'enchant pas grand monde. Et que cette situation n'est pas sans influence sur le marché immobilier... » (...) « Il faut aussi noter que plus on monte dans la gamme, plus les exigences sont fortes. Un bien de haute qualité s'accommode donc plus difficilement d'un tel voisinage. »

Inutile donc d'indiquer dans l'étude d'incidence que le projet éolien n'aura aucun impact sur l'immobilier.

Je souhaite que l'étude d'incidence tienne compte de cette analyse de La Libre Belgique Immo et qu'elle fasse une analyse sérieuse (par exemple en consultant la Chambre des Notaires) et honnête de perte de valeur immobilière globale pour les villages touchés : RAGNIES, DONSTIENNES, THUILLIES, BIESMES-sous-THUIN.

Je souhaite que l'étude d'incidence chiffre la dévaluation immobilière de manière précise.

4) Je souhaite que l'étude d'incidence donne la position exacte de l'emplacement de chaque éolienne, coordonnées GPS, de même que toutes les distances inter-éoliennes.

5) Je souhaite que l'étude d'incidence réalise un état des lieux préalable, de chaque habitation et de chaque voirie qui seront directement impactées par le charroi. Soit les maisons devant lesquels un trafic anormal sera constaté aussi bien en fréquence de passage, qu'en tonnage. Les frais liés aux états des lieux seront pris en charge par le demandeur.

6) Je souhaite que l'étude d'incidence étudie l'impact de chaque éolienne sur la nappe phréatique et les différents points de captation avoisinants.

7) Je souhaite que l'étude d'incidence étudie l'impact de la formation de givre (sur les pales) à proximité des routes et chemins en bordure du parc : Nationale 53, Rue de Rys des Rys, Rue de La Cour.

- 2 -

8) Je souhaite que l'étude d'incidence indique avec clarté le diamètre et la profondeur du trou qui sert à couler les fondations d'une éolienne. Je souhaite qu'elle indique combien de tonnes de terres agricoles seront extraites pour réaliser les fondations de chaque éolienne et que sera-t-il fait de ces terres, dans quel centre de traitement seront-elles transférées et qui payera la facture du traitement de celles-ci ?

9) Je souhaite l'étude d'incidence indique avec clarté combien de chemin de terre il faudra élargir et bétonner, mais surtout connaître avec précision leurs localisations. Cette question ayant été posée par un participant mais n'a pas reçu de réponse claire et précise.

10) Je souhaite que l'étude d'incidence indique les conséquences induites par l'extraction du socle de béton et d'acier lors du démantèlement du parc : conséquences sur l'avifaune, la qualité biologique du site, la qualité du sol. Je souhaite que l'étude d'incidence indique quel type de terres de remblai prendra la place des fondations démantelées.

11) Les terres voisines au parc éolien sont réputées d'excellentes qualités, depuis plusieurs années la culture des pommes de terre prend une énorme expansion. Cette culture est sujette à de fréquents traitements phytosanitaires. Je demande que l'étude d'incidence examine la modification du flux venteux et garantisse qu'elle n'aura aucune influence sur la dispersion de ces traitements phytosanitaires, ni vers leurs potagers.

12) Je souhaite que l'étude d'incidence présente une étude financière sur la rentabilité du parc pour le promoteur sur une période de 5-10-15 ans. Je souhaiterais que le promoteur présente ses derniers bilans annuels concernant la rentabilité financière des parcs éoliens qu'il a déjà installés en Wallonie.

13) Je souhaite que l'étude d'incidence indique la provenance des éoliennes : Espagnoles, Allemandes, Chinoises, Danoises, Indiennes ? Je souhaiterais que l'étude d'incidence indique avec précision, sans choix multiple possible, quel type d'éolienne (marque, puissance) seront installées. Je souhaite que l'étude d'incidence calcule les bilans énergétique et carbone (CO₂) de la fabrication, transport, du montage, de l'exploitation et du démantèlement des éoliennes.

14) Je souhaite que l'étude d'incidence indique qui sera chargé du maintien et de la surveillance du parc : les sociétés wallonnes, les PME wallonnes ou des sociétés étrangères ?

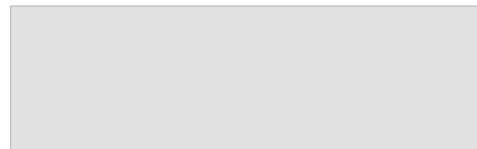
15) Je souhaite que l'étude d'incidence indique quelles sociétés seront chargées de la construction du parc, fondation et montage des éoliennes : des sociétés wallonnes ou étrangères ?

16) Je souhaite que l'étude d'incidence étudie l'impact des nuisances sonores et infrasonores du parc durant la journée et surtout la nuit (sommeil perturbé) sur la santé des riverains du parc, jusqu'à 1500 m, et ce, pendant toute la période d'exploitation du parc.

17) Je demande que l'auteur de l'étude d'incidence se renseigne et liste (au-delà du simple dérangement) les effets secondaires et les pathologies provoquées par une exposition à un bruit continu et qu'il évalue les risques encourus par les riverains face à cette exposition éventuelle à des éoliennes proches de leurs habitations. Je charge l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine et de comparer ses modélisations avec toutes les normes conseillées dans cette littérature.

- 3 -

De:
Envoyé:
A:
C:
Objet:



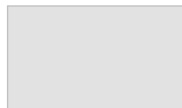
Pièces jointes:

Madame,
Agnès,

Je vous transmets la pétition signée par 11 citoyens de Strée et Clermont relative à l'enquête publique en cours concernant le projet de parc éolien entre Ragnies, Thuillies, Donstiennes et Strée.

Je vous adresserai également une lettre de réclamation à titre personnel.

Bien à vous



Ville de Thuin
26 SEP. 2023
36, grand Rue
6530 THUIN

18) Je demande que l'auteur de l'étude d'incidence se renseigne sur les troubles de l'oreille interne que certaines études imputent à une exposition continue au fonctionnement des éoliennes et qu'il évalue les risques encourus par les riverains face à cette exposition à des éoliennes proches de leurs habitations. Je charge l'auteur de l'étude d'incidence de faire la revue de la littérature disponible en ce domaine et de comparer ses modélisations avec toutes les normes conseillées dans cette littérature.

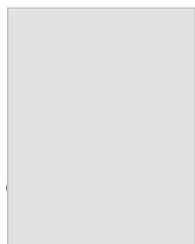
19) Je demande que le projet respecte les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé concernant le bruit.

20) Je souhaite que l'étude d'incidence analyse les coûts de recyclage et quantifie le pourcentage de matériaux recyclables.

21) Je souhaite que l'étude d'incidence indique combien de tonnes de CO2 le parc éolien économisera pendant toute la durée de son fonctionnement ; je demande que ce calcul tienne compte du coût en CO2 de la fabrication des éoliennes (extraction des terres rares, du sable, du cuivre, fabrication du ciment, l'acier, de leur acheminement (convoi de transport, inter-continent, inter pays, locaux, etc..), de leur érection et de leur entretien, et de leur nécessaire régulation permanente par une centrale thermique à combustible fossile. Nous souhaitons qu'un bilan écologique total (gain de CO2, Nox, CO, etc...) soit réalisé afin de déterminer le bénéfice que ce parc apportera par rapport à sa construction, son exploitation, son entretien et sa démolition.

Pour tous ces compléments d'informations, les coûts d'analyses, de recherches, d'études et les indemnités seront entièrement pris en charge par la société New Wind Sprl.

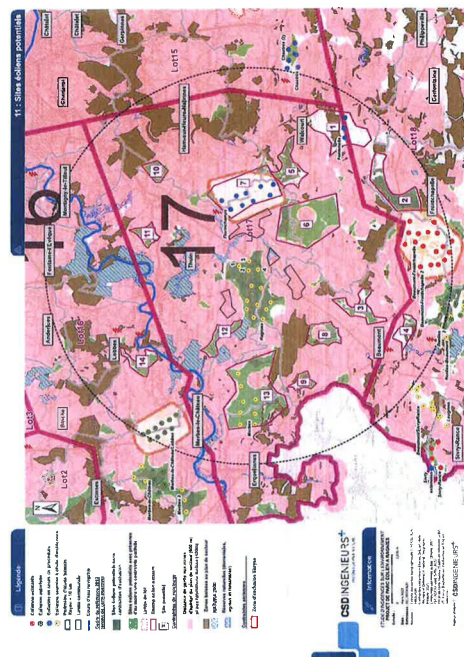
Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Ville de Thuin
26 SEP 2023
36, grand Rue
6530 THUIN

Pétition à l'attention des élus de la Ville de Thuin.

"Acceptez-vous que notre cadre de vie soit transformé en usine aéro-génératrice intermittente ?"
"C'est pourtant bien cela qui se prépare."
"Qui voudrait vivre dans un tel décor ?"



"Non aux usines aéro-génératrices intermittentes, nécessitant des centrales thermiques d'appoint au gaz !"
"Non à la poursuite de la subvention des multinationales étrangères par le mécanisme des certificats verts !"
"Oui à une transition énergétique durable réfléchie et raisonnée, au profit de l'environnement et non contre l'environnement !"
"Les habitants des communes rurales ne doivent pas être sacrifiés au profit des multinationales éoliennes."
"Non aux éoliennes sur Ragnies et Thuillies !"

Strée, le 20/09/2023

Ville de Thuin
Madame Cadrobbi
service de l'Aménagement du territoire
Grand-rue, 36
6530 Thuin

Objet : enquête publique à la demande de NEW WIND SRL concernant le parc éolien sur la plaine de Ragnies/Strée/Thuillies/Donstiennes - R.I.P. du 6 septembre 2023

Madame la Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins, Monsieur le Président du CPAS,
Madame la Directrice générale,
Madame Cadrobbi,

Je vous prie de trouver ci-dessous mes remarques et objections concernant la demande d'un permis unique pour construire et exploiter un parc éolien sur la plaine entre Ragnies/Strée/Thuillies/Donstiennes, formulée par la société New Wind (enquête publique).

1. En tant que secrétaire de la section beaumontoise de l'association d'éducation permanente « Présence et Action Culturelles », reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'organise depuis une douzaine d'années des balades (re)découverte des villages de l'entité de Beaumont (dont Strée) afin de mettre en évidence le patrimoine bâti et naturel. L'implantation d'éoliennes, en plus de celles déjà projetées, aura inévitablement un impact dommageable sur les magnifiques paysages que nous décrivons aux participants car plus aucun angle de vue sur les riches bocages et bosquets caractéristiques de cette vaste plaine fertile ne permettra une perspective, préservée depuis des centaines d'années, sans éolienne !
2. En tant que mandataire local depuis plus de 20 ans et membre de la CCATM (Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) de Beaumont depuis plus de 15 ans, je ne peux que m'opposer à ce énième projet éolien. En effet, nous avons déjà des parcs éoliens à proximité, plusieurs autres projets sont en cours d'étude sans aucune concertation entre eux, même quand il s'agit du même promoteur ! Des parcs éoliens pourraient fleurir le long des autoroutes qui sont en général loin des noyaux d'habitats en milieu rural. N'est-ce pas la philosophie régionale de favoriser le développement éolien le long des infrastructures de communication ?

Bien que favorable à la production d'énergies alternatives et durables, ce(s) projet(s) éolien(s) supplémentaire créerait un déséquilibre manifeste et des conséquences irrémédiables pour la qualité de vie de nos habitants.

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent un **trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé** :

La **réalité d'un syndrome des éoliennes existe bel et bien** (Cf: arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse) ce syndrome entraîne une altération grave de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue. Le syndrome des éoliennes est une maladie non reconnue comme telle, mais qui impacte les personnes vivant à proximité.

Demande de devoir d'enquête complémentaire : étude médicale approfondie sur le long terme des effets induits par les éoliennes sur l'Homme

Impact patrimoine immobilier :

Cet arrêt de la Cour d'appel de Toulouse a également reconnu la dévalorisation immobilière du bien du plaignant

Demande de devoir étude complémentaire sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par min. 3 experts indépendants

Impacts sur les animaux :

modification du taux de cortisol, qualité de la viande produite, production de lait, ravages causés aux abeilles et à la production de miel, fausses-couches dans les élevages

Demande : Devoir d'enquête complémentaire : étude sanitaire sur le long terme sur l'émission des nuisances sonores, sons de basses fréquences, mais aussi infrasons

Étude qui portera sur les animaux de toutes catégories

Point de vue ornithologique : région qui abrite des espèces appartenant à la liste rouge des oiseaux menacés en Wallonie : Milan Royal, Milan Noir, cigognes noires, cigognes blanches, buses variables, perdrix grise elle-même bioindicatrice de la santé environnementale de la plaine

Territoire de chasse et de nourrissage des chauves-souris, cf rapport Natagora

A relever également, au lieu dit « le Foret », existait une exploitation de sable très importante (superficie de quelques hectares). On y trouve bon nombre de tanières de renard, de terriers de lapins et autres petits mammifères qui participent avec la faune avicole présente à l'équilibre des espèces sur toute cette partie de la plaine Sud de la Thudinie..

Demande : devoir d'enquête complémentaire sur l'impact de la population renards, lapins et autres petits mammifères de la zone

Relevons aussi l'implantation d'éoliennes est en contradiction avec les mesures agro-environnementales (MAE) mises en place et financées par la Région Wallonne

Mais aussi en contradiction avec la Directive européenne de protection de la biodiversité (stratégie de l'UE à l'horizon 2030)

3. Je crains énormément que nos campagnes, qui sont notre plus bel atout économique, environnemental, touristique et social, deviennent les **chancres ruraux du futur** ! Ainsi, la caution exigée pour démanteler, évacuer et traiter les déchets produits par les éoliennes devenues obsolètes dans 30 ans (et peut-être même plus tôt) ne sera pas suffisante ! De l'aveu même des constructeurs, un démontage éolien représente jusqu'à 110.000 €. Sachant que la caution de 125.000 € représentera 130.000 € avec l'évolution des prix dans 30 ans, le démantèlement représenterait, lui, 220.000 € à la même époque avec la même évolution des prix ! Qui comblera la différence ? Les pouvoirs publics régionaux, locaux, ... ?

4. **Sécurité d'approvisionnement électrique** des particuliers : ELIA ne prévoyant pas de renforcement des lignes électriques, nous pourrions subir des coupures électriques sur la ligne de la sous-station électrique de Thuillies qui ne pourra réceptionner toute l'électricité produite par ces éoliennes.

5. Lors de la précédente réunion d'informations publiques de 2018 j'ai déjà évoqué la présence d'un hibou Grand-Duc, depuis de nombreuses années, dans un bosquet le long du chemin de terre entre Strée et Ragnies. Lors de la R.I.P. de ce 6 septembre 2023, les promoteurs ne pouvaient répondre à cette question de **présence d'espèces protégées d'oiseaux**.

Depuis, il m'a été confirmé la présence de 3 hiboux Grand-Duc dans ce bosquet par des chasseurs.

C'est avec regret que je déplore également la « légèreté » pour ne pas dire le « mépris » témoigné par le promoteur du projet lors de la R.I.P du 6 septembre 2023 :

- ⇒ 1 seule page recto/verso renvoyant vers des sites internet (pas de documentation papier minimum)
- ⇒ Présentation de slides sur d'autres projets totalement différents de la zone envisagée
- ⇒ Ref. faite à l'étude d'incidences de 2018 soit antérieure à 5 années !

D'autre part, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive d'arguments appuyant mon refus : et vous développez ci-après mes arguments et demandes de devoirs d'enquêtes complémentaires

Liste d'arguments pouvant être utilisés :

Nuisances santé :

Les éoliennes sont responsables de nuisances sonores et produisent des sons de basses fréquences mais aussi des infrasons non audibles par l'oreille humaine car inférieurs à 20 Hz

Pollution atmosphérique

Et approche des mécanismes de l'érosion éolienne :

Il existe trois modes différents d'entraînement des particules : la saltation, la reptation en surface et la suspension

Le vent déplace les particules très fines et très légères beaucoup plus rapidement que les grosses

La quantité de poussière transportée puis déposée par le vent peut être grande mais elle passe inaperçue et sous-estimée parce qu'elle est largement disséminée sur le sol : une couche de quelques dixièmes de mm de poussière répandue sur une surface de plusieurs milliers de km² représente un tonnage considérable

Demande de devoir d'analyse complémentaire : calcul des charges en particules du vent en fonction de la vitesse et du régime des vents, natures des particules, vitesse de déplacement, nature des sols rencontrés

D'autre part, les pales faites en fibre de verre ou en fibre de carbone avec de l'époxy ne sont à l'heure actuelle pas recyclables.

La production de ciment est quant à elle polluante : voir production nécessaire de ciment de haute densité tant pour le socle que pour la masse d'inertie

Demande : de devoir d'analyse complémentaire sur l'impact environnemental de la production des différents composants (aériens/souterrains) de l'éolienne

Environnement et qualité de l'air

Toute éolienne qui est située dans un environnement contenant des particules abrasives comme la pluie, la neige, la grêle, la poussière ou les insectes est sujette à l'érosion

La plupart des revêtements anti-érosion installés n'ont qu'une capacité limitée à supporter les conditions extrêmes

Des milliers d'hectares agricoles deviennent peu à peu stériles autour des fermes éoliennes, par le rayonnement dans le sol, par la modification de l'éco système souterrain, et par l'effet de ventilation qui les assèche et introduit de nouvelles érosions.

Effet de sillage → détérioration de la qualité de l'air par brassage de flux laminaires aériens et utilisations massives de pesticides

Demande : Devoir d'analyse complémentaire : étude sur l'effet de sillage compte tenu des utilisations des pesticides des agriculteurs rayonnement dekms

Coût du démantèlement :

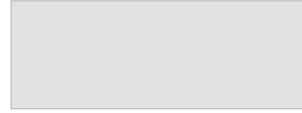
Cf les études comparatives réalisées sur le coût du démantèlement et la provision demandée au promoteur (min. Coût réel 4 fois supérieur à la provision)

Cela reste dérisoire : uniquement pour l'enlèvement de l'éolienne et de ses fondations, il faut prévoir entre 100.000 et 120.000 euros. En y intégrant le coût industriel (du démantèlement et recyclage), cela représente 400.000 euros et en cas de faillite de l'exploitant, c'est l'Etat et donc le contribuable qui se retrouvera avec ces éoliennes sur les bras".

1-2 copies

Marjorie Paree

De:
Envoyé:
À:
Objet:
Pièces jointes:



Pour inscription.

Magali GERMEAUX
Secrétariat de la Bourgmestre
Ville de Thuin - Grand'Rue 36 à 6530 Thuin
071/55.94.13
magali.germeaux@thuin.be
www.thuin.be
Facebook et Instagram : Ville de Thuin



Mme La Bourgmestre,
ci-joint la copie du courrier envoyé à new wind sprl.
Je vous souhaite bonne réception des pièces jointes.
Bien à vous



Demande ; devoir d'analyse complémentaire : calcul du coût réel du démantèlement compte tenu des difficultés de recyclage des matériaux

Autre devoir d'enquête complémentaire : le coût réel de la fabrication, de l'entretien et du démantèlement d'une éolienne

Remarque : le démantèlement prévu dans les conventions ne portera que sur la partie aérienne et la masse d'inertie (2 à 3 mètres de béton) Toutefois rappelons qu'un socle de béton et/ou des pieux sont également prévus en dessous de la masse d'inertie, socle de ciment de haute densité ! / ou pieux Franki si zone humide ou sablonneuse

Demande : devoir d'analyse complémentaire sur les zones impactées par le projet (implantations, zones traversées), natures des sols et sous-sols avec un « modèle détaillé » du système de fondation qui serait utilisé complété d'un schéma explicatif côté

Point de vue énergétique :

Les zones rurales sont auto-suffisantes en production photovoltaïques

Demande devoir d'enquête complémentaire sur la nécessité d'installer en Belgique autant de champs d'éoliennes pour la consommation locale/wallonne/nationale

Quid de la capacité d'absorption de la production éolienne combinée à la production photovoltaïque alors que la cabine de tête est sous-dimensionnée.

Demande devoir d'enquête complémentaire sur les coûts engendrés pour les mises à niveau des cabines de tête et/ou solution alternative comme les lignes à hautes tensions HT

Devoir d'enquête complémentaire sur les pertes en lignes HT

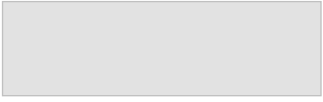
Impact visuel environnemental

Effet d'encerclement de la région avec à terme fermeture de la « respiration paysagère visuelle et environnementale »

La Thudinie présente un intérêt paysager unique et les différents projets éoliens viendront défigurer toute cette belle région

Ragnies, classé comme « Plus Beaux Villages de Wallonie » nous plonge dans une atmosphère bucolique ; que dire alors de tous ces bâtiments classés, sites historiques et campagnards qui seraient dès lors ravagés, défigurés, balafrés par ces énormes machines dont l'implantation n'est pas justifiée.

Tout en vous remerciant de la bonne suite que vous réserverez à la présente, je vous prie d'agréer, madame la Bourgmestre, madame et messieurs les Echevins, monsieur le Président du CPAS, madame la Directrice générale, madame Cadrobbi, l'assurance de ma considération distinguée.



Administration communale de Thuin
Service de l'Environnement
Grand-Rue 36
6530 THUIN

NEW WIND SPRL
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Namur

Ragnies, le 20 septembre 2023.



Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THULLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.

Madame, Monsieur,

Je suis très attentive à l'écologie mais aussi à ma santé et celle de ma famille ainsi qu'à l'environnement. C'est pourquoi je suis contre le projet de parc éolien proposé. Je me joins à mon mari, [redacted] pour rédiger ce courrier.

Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchons le calme, le contact avec la

nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes.

Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).

Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42.5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, filières créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).

Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'Étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dans la pratique notamment de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons que :

- ☐ Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- ☐ L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- ☐ L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons également que :

- ☐ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

4/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagrèments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise d'indépendante dans le bien-être dans notamment la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

☐ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dont la pratique notamment les massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagrèments dus aux flashes de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise d'indépendante dans le bien-être notamment dans la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée. Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais :

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux.

Le forage des pieux risque de provoquer le percement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

8/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons:

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclés de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

9/ Etude de l'impact sur la biodiversité :

Nous sommes aussi très inquiets pour la biodiversité de notre village, particulièrement pour les oiseaux et les chauves-souris.

Sur le site de Greenpeace, on peut lire ceci « Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi

réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.

2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraîchères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.

3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.

4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3^{ème} génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidus de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

En espérant être entendue et surtout comprise car je crains que mon activité d'indépendante en soit perturbée, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Nous demandons donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

10/ Détérioration de la qualité de l'air par dissémination de résidu polyester dus à l'usure des pales :

L'exposition longue durée (25-30 ans) aux ultraviolets, aux intempéries (grêles) peuvent provoquer une usure des matériaux polyester-époxy, conjuguée à l'usure des matériaux lors du brassage dans l'air, il y a un risque de provoquer la dissémination de particules microscopiques de polyester-époxy dans l'air qui pourraient nuire gravement au système respiratoire des êtres humains.

De même, lorsque ces particules se déposent au sol elles risquent de polluer les terres agricoles nourricières.

Le simple principe de précaution impose que ces risques soient étudiés afin de prévenir toute maladie aux humains et animaux.

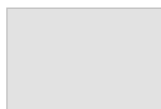
11/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...

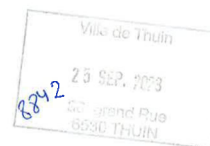
En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur.

L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera



Administration communale de Thuin
Service de l'Environnement
Grand-Rue 36
6530 THUIN

NEW WIND SPRL
Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Namur



Ragnies, le 20 septembre 2023.

Objet : Courrier de remarques et commentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 concernant le parc éolien pressenti sur RAGNIES, THULLIES et DONSTIENNES – société NEW WIND.

Madame, Monsieur,

Je suis très attentive à l'écologie mais aussi à ma santé et celle de ma famille ainsi qu'à l'environnement. C'est pourquoi je suis contre le projet de parc éolien proposé. Je me joins à ma femme indépendante dans le bien-être, Brédât Christine pour rédiger ce courrier.

Nous avons fait le choix d'habiter en zone rurale pour y trouver une qualité de vie que nous ne trouvons pas dans les centres urbanisés. Nous cherchions le calme, le contact avec la

nature et nous sommes très affectés par la perspective que notre cadre de vie soit dégradé par la présence de machines industrielles polluantes, bruyantes et oppressantes. Nous ne contestons pas la nécessité de trouver rapidement des solutions aux problèmes énergétiques qui nous préoccupent, mais ne croyons cependant pas qu'il faille y sacrifier la qualité de vie de quiconque et pensons qu'il convient d'étudier d'autres solutions (voir point 7 ci-dessous).

Nous pensons que les fonds publics (certificats verts) dépensés, dans le soutien à ce projet (25 MW x 1,7 Mio. €/MW = 42.5 Mio. €) seraient mieux utilisés en les affectant à des projets destinés à consommer moins d'énergie, fillères créatrices d'emplois au niveau local (par exemple : isolations des bâtiments publics, octroi de primes plus importantes à l'isolation, soutien des initiatives particulières, photovoltaïque, éolienne particulière ou vraie éolienne citoyenne, ...).

Il est désolant de constater que la manne financière des certificats verts octroyés par la région wallonne ne profitera en aucune manière aux citoyens wallons. En effet, la société NEW WIND filiale d'ELAWAN, quasi sans personnel et couverte de dettes n'est qu'une jolie façade destinée à leurrer les institutions publiques wallonnes jusqu'à l'attribution du précieux sésame que constitue le permis unique. Ensuite tout sera géré à partir de l'Espagne.

Nous en avons pour preuve les nombreuses camionnettes immatriculées en Espagne constatées sur site lors des récents travaux d'entretien réalisés sur les éoliennes du parc d'ELAWAN de Vergnies-Barbençon.

Afin d'évaluer les désagréments que ce projet va inévitablement occasionner aux citoyens wallons que nous sommes, nous souhaitons que le bureau d'étude chargé de l'étude d'incidences sur l'environnement effectue les missions complémentaires suivantes :

1/ Photomontage depuis les points suivants de notre habitation et des aménagements extérieurs :

☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore de jour comme de nuit sur une période significative et durant les quatre saisons.

Nous désirons que cette étude sonore soit complétée d'un avis scientifique rendu par une ou plusieurs facultés de médecine indépendantes afin d'évaluer l'impact de l'implantation du parc éolien projeté sur notre santé.

3/ Détérioration de la qualité de l'air par remise en suspension des produits chimiques agricoles :

L'implantation d'un parc éolien à l'Est de Ragnies va avoir pour effet de provoquer un brassage des flux laminaires aériens, effet de sillage, voir illustration ci-dessous.

Se trouvant en zone agricole où il y a une utilisation massive de pesticides et engrais sur les plaines agricoles, nous craignons que tous ces produits chimiques soient brassés et maintenus en suspension dans l'air, ce qui va avoir pour effet de les emmener beaucoup plus loin dans le voisinage placé sous le vent (vent dominant N-E, vers Ragnies).

Les effets nocifs pour la santé de tous ces produits m'inquiètent énormément aussi. Nous demandons qu'une étude scientifique indépendante soit menée afin d'évaluer l'impact sur notre santé de cette modification des flux aériens.

Afin d'éventuellement de mesurer l'impact réel après réalisation du projet, nous demandons que des mesures préalables de toxicité de l'air soient effectuées dans notre jardin et dans notre maison pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant les quatre saisons, aux points suivants :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dont la pratique notamment les massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise indépendante dans le bien-être dans la pratique notamment de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons que :

- ☒ Tous les photomontages soient vus également en vision humaine (40°), dans un ciel clair et sans brume, en hiver et en été ;
- ☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;
- ☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise ces photomontages en vision diurne et nocturne.

2/ Etude sonore depuis les points suivants de notre habitation :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, comme cité ci-dessus.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous souhaitons également que :

- ☒ L'auteur de l'étude d'incidences réalise cette étude sonore en tenant compte de l'effet cumulé avec le parc éolien prévu entre Thuillies et Ham sur Heure ;

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Pratiquant le jardinage d'un potager pour notre consommation personnelle et de manière écologique sans produits chimiques, nous demandons que la terre de notre potager soit analysée afin d'éventuellement y déceler la présence préalable au projet de produits chimiques.

4/ Effet stroboscopique de jour :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus à l'effet stroboscopique. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier, pendant des périodes significatives et à tout le moins pendant la saison hivernale lorsque le soleil est bas :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise d'indépendante dans le bien-être dans notamment la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

5/ Effet stroboscopique de nuit :

Etant donné la hauteur des éoliennes 180 m placées à une altitude de 160 m, nous craignons que nous ayons à subir des désagréments dus aux flashes de signalisation. Aussi nous demandons que des vidéo-montages soient réalisés depuis les points suivants de notre bien immobilier :

Point 1 : Arrière de la maison exposé sud, cuisine, salon, living, chambre parentale, bureau d'entreprise d'indépendante dans le bien-être notamment dans la pratique de massages et terrasse.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

Point 2 : Avant de la maison exposée Nord, sanitaires, espace hammam, sauna et hall d'entrée.

Coordonnées GPS : 50.3061285, 4.2789505 *

* A savoir, rue du Tambourin 17, 6532 Ragnies

Nous demandons que ces vidéo-montages soient complétés d'une étude afin d'évaluer les risques de lésions cérébrales ou psychiques pour les habitants de notre logement.

6/ Etude de la perte financière :

Etant donné le nombre important de nuisances que ce projet de parc éolien va induire pour notre bien immobilier et ses habitants, sa valeur souffrira inévitablement d'une dévaluation. Cette dévaluation doit être chiffrée et une juste compensation financière accordée.

Nous demandons que notre bien immobilier soit évalué préalablement à l'octroi du permis, par un expert indépendant, agréé et choisi par nous, mais rétribué par le promoteur initiateur des nuisances. De cette manière la perte financière pourra être évaluée et indemnisée en cas d'octroi.

7/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les pesticides et engrais:

environnemental est obligatoire afin de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées. »

A Ragnies, de nombreux rapaces et chauves-souris ont élu domicile. Nous devons en tenir compte car j'estime qu'il y a ici un fort enjeu avifaune.

Nous demandons donc une étude d'impact par un organisme indépendant du promoteur mais payé par celui-ci.

10/ Détérioration de la qualité de l'air par dissémination de résidus polyester dus à l'usure des pales :

L'exposition longue durée (25-30 ans) aux ultraviolets, aux intempéries (grêles) peuvent provoquer une usure des matériaux polyester-époxy, conjuguée à l'usure des matériaux lors du brassage dans l'air, il y a un risque de provoquer la dissémination de particules microscopiques de polyester-époxy dans l'air qui pourraient nuire gravement au système respiratoire des êtres humains.

De même, lorsque ces particules se déposent au sol elles risquent de polluer les terres agricoles nourricières.

Le simple principe de précaution impose que ces risques soient étudiés afin de prévenir toute maladie aux humains et animaux.

11/ Propositions alternatives :

Conscient de la nécessité de trouver des solutions en matière de production énergétique, nous pensons que d'autres solutions existent aussi nous demandons que les alternatives suivantes soient étudiées :

1. Parcs éoliens ou éoliennes indépendantes disposés au plus près des gros consommateurs que sont les industries de Charleroi métropole – FAFER, RIVA, APERAM, ECOPOLE, ...

En effet, Charleroi, ne manque pas de friches industrielles désaffectées, polluées et inoccupées dont les terrains sont repris en zone industrielle au plan de secteur.

L'implantation d'éoliennes dans ces zones aura un moindre impact sur l'environnement et les pertes de rendement dues au transport de l'électricité sera

Les fondations des éoliennes nécessitent le recours à des fondations profondes de type pieux en béton afin de rechercher la stabilité du socle rocheux.

Le forage des pieux risque de provoquer le percement des couches d'argiles supérieures qui protègent les nappes phréatiques dans lesquelles nous puisons notre eau de distribution.

Il y a bel et bien un risque de pollution par infiltration des pesticides et engrais lessivés par les eaux de pluies et s'écoulant le long des pieux.

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

8/ Etude de l'impact sur la pollution du sous-sol et des aquifères par les bétons:

De même, il y a également un risque de pollution par contact des eaux aquifères avec le béton des pieux. En effet, le béton est constitué à 20% de ciment, ciment fabriqué dans des fours dans lesquels sont recyclés de nombreuses matières hautement polluantes (PCB, produits pharmaceutiques, huiles minérales, huiles synthétiques, ...).

Nous demandons que ce risque pour l'environnement et la santé soit étudié sérieusement par une faculté universitaire indépendante du promoteur.

9/ Etude de l'impact sur la biodiversité :

Nous sommes aussi très inquiets pour la biodiversité de notre village, particulièrement pour les oiseaux et les chauves-souris.

Sur le site de Greenpeace, on peut lire ceci « Certains parcs éoliens, généralement les plus anciens, peuvent en effet avoir une influence sur la biodiversité. Cependant, une étude sur l'impact de l'éolien publiée par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) en 2017 montre que la mortalité des oiseaux due aux éoliennes est relativement faible lorsque les projets évitent les secteurs présentant de forts « enjeux avifaunes ». De plus, la réglementation actuelle est stricte sur ce sujet : avant toute implantation d'éolienne, il est obligatoire de réaliser une étude d'impact puis de mettre en œuvre des mesures afin d'éviter, de réduire et de compenser les éventuels impacts résiduels. L'objectif est précis : zéro perte nette de biodiversité, voire un gain. Une fois le parc éolien mis en service, un suivi

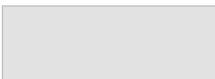
réduite au minimum puisque les gros consommateurs seront directement desservis par les éoliennes.

2. Des centrales de bio-méthanisation implantées à proximité des exploitations agricoles, d'élevage et maraichères (exemple : Centrale de Thuin et centrale de la ferme du Baudribu à Gozée). Ce projet aurait le mérite d'être pilotable, de favoriser l'emploi local et de recycler les effluents agricoles.

3. Centrales hydrauliques disposées sur les 9 barrages de la Haute-Sambre non encore équipés.

4. Construire de nouveaux réacteurs nucléaires de la 3ème génération EPR capables de d'utiliser 100% de combustible MOX recyclé pour produire de l'électricité. Le combustible MOX (Mélange d'Oxydes) est un combustible nucléaire fabriqué avec du plutonium, résidu de nos anciennes centrales nucléaires dont nous ne savons que faire. Ce type de centrale offre une énergie constante exempte de CO2 et permet de recycler nos déchets nucléaires afin de ne pas les transmettre aux générations futures. Le budget nécessaire à financer les certificats verts éoliens y serait beaucoup mieux investi.

En espérant être entendu et compris car je crains que l'activité d'indépendante de femme en soit perturbée, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Agnes Cadrobbi

De:
Envoyé:
À:
Cc:
Objet:
Pièces jointes:

Bonjour Madame Cadrobbi,

Vous trouverez ci-joint notre réponse au projet d'éoliennes sur Ragnies, Thuillies et Donstiennes.
Je vous en souhaite bonne réception.

Bien cordialement

[Redacted]



1

factures d'électricité sont de plus en plus chères et qui n'ont pas d'autres choix que de couvrir avec la bénédiction du gouvernement wallon. Ajoutons à cela que pour compenser le manque de rendement du parc éolien, il faut construire des usines à gaz, qui sont des polluées de premier ordre. Mais le monde des décideurs s'en fout. Je doute qu'ils en aient une au bout de leur jardin. La question est toujours la même : A qui profite le crime ?

Justine Katz avait consacré l'un de ses reportages « Investigation » aux éoliennes. Très clair et instructif. Objectif aussi. A voir et revoir sur Auvio, sans modération.

Les arguments des opposants aux éoliennes sont toujours les mêmes : pollution visuelle, auditive, pollution du sol, pollution des nappes d'eau, destruction des paysages, nuisances pour la faune et la flore quand ce n'est pas leur disparition, danger pour les populations d'oiseaux (parfois rares) ou de chauve-souris, effet stroboscopique, l'ombre, les ballages pour avions de jour et de nuit, le danger pour la santé humaine, la dévalorisation de l'immobilier, ... **Nous avons raison.** Et que dire de l'impact sur le tourisme dans notre belle région. Qui aurait envie de planter sa tente au pied d'un mât, de réserver un gîte dans un environnement plombé d'éoliennes ou de se promener dans une forêt d'éoliennes ?

Plutôt que de donner tout cet argent, notre argent, à des promoteurs intéressés, sans scrupules, pourquoi ne pas aider tout un chacun à installer des panneaux photovoltaïques sur sa maison, la biomasse, l'hydroélectricité, ... Au moins, le retour sur facture serait direct. Et cela mettrait toute une série de requins hors-jeu. Nous avons pu apprécier l'enthousiasme déliant des promoteurs quand, à la réunion, quelqu'un a parlé d'éolienne citoyenne. Ils ne sont pas prêts à partager le gâteau. Tant mieux ! Qu'ils gardent leur gâteau et toutes leurs éoliennes (y compris les citoyennes, nous n'en voulons pas non plus) pour leur jardin et celui de leurs amis bien placés.

Bref, vous savez déjà tout ça. Alors, s'il vous plaît, ne vendez pas l'âme de nos campagnes à ces promoteurs dont la seule motivation est de faire de l'argent, beaucoup d'argent, au détriment d'une nature fabuleuse et généreuse et au détriment de la qualité de vie des riverains, vos électeurs, et, cerise sur le gâteau, avec la bénédiction du gouvernement Wallon dont on sait maintenant qu'il ne se peigne pas avec un clou ! D'autres solutions existent et de nouvelles solutions verront assurément le jour. NON aux éoliennes ! Trop c'est trop !

Merci de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier.

Recevez, Madame la Bourgmestre et les membres du Collège échevinal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Redacted]

[Redacted]



Castillon, le 20 septembre 2023

Madame la Bourgmestre et les membres du Collège échevinal,

Concerne : l'implantation de 4 éoliennes entre Ragnies (parmi les plus beaux villages belges, Donstiennes (et son ancien moulin) et Thuin (et ses jardins suspendus, ses vignobles,...)

Nous nous opposant formellement à ce projet d'éoliennes dans nos belles campagnes.

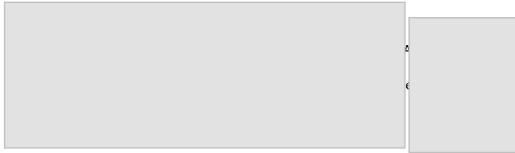
Evidemment, des mesures doivent être prises pour le climat mais pas celle-là ! Vous avez-vous-même dit lors de la réunion que vous recevez régulièrement des propositions d'alternatives à ces machines qui, plutôt que de brasser du vent brassent des montagnes de billets pour leurs promoteurs. Il est clair que la transition écologique n'est pas la motivation profonde de ces Messieurs-dames. L'argent, bien. Ils sont d'ailleurs les premiers à s'enrichir de cette situation et, dans une moindre mesure, le bailleur du terrain et la Commune quand elle a la faiblesse de dire oui. Pour le bailleur, la fourchette est de 6.000€ à 15.000 € par éolienne par an pendant 25, 30 ans, non ? Ajoutons à cela 3.000 € par hectare par an pendant 30 ans ! La tentation peut être grande... Et encore, les provisions à verser anticipativement pour le démantèlement des éoliennes en fin de vie ou autre, la remise en état des sols, les sommes consacrées à l'étude d'incidence ainsi qu'aux nombreux recours qui ne manqueront pas de fleurir. Faut-il que ce commerce soit juteux !

La région est blindée de ces machines. Où que l'on pose les yeux à l'horizon, il traîne toujours bien l'un ou plusieurs de ces horribles mâts à hélices. Pour quel résultat ? S'il n'y a pas assez de vent, elles ne tournent pas et s'il y en a trop, il faut les arrêter par crainte d'un accident. Rendement annuel avoisinant les 25%. Lors d'une précédente réunion, la question des certificats verts a été posée. Réponse offusquée : « Mais non, nous ne touchons plus de certificats verts ! ». L'étude d'incidence avait été réalisée et on pouvait y lire : « Ainsi, en ce qui concerne la filière éolienne, en Wallonie, les éoliennes de plus d'1 MW de puissance bénéficient actuellement de 0,52 certificats verts pour chaque MWh d'électricité produite. » et sauf erreur de ma part, ils sont garantis 20 ans. A la Distillerie de Biercée, nous avons reçu la même réponse concernant les certificats verts. Nous sommes curieux de voir. L'étude mentionnait aussi : « Les autres mécanismes de soutien régionaux concernent principalement l'aide à l'investissement et l'exonération du précompte immobilier pour les entreprises ... Et qui paie ces mécanismes de soutien ? Les pauvres c... dont les

[https://www.facebook.com/reel/637449525048726?s=yWDuG2&fs=e&_cft_\[0\]=AZWo9INO6eWUJ315wQqfNMDt5aphZzdRNukVwoOppDxa6d393Q3P32yw_lvdYVB6L_ZEjxg9HRAqO3YHqAx8DqbsKT1WjwqYTZ_WxjJl-Yqap2q0ens_1UHM04DcMXkxQ4HR09aj77bml3nVYHCzr2ta0&tn_#R-R](https://www.facebook.com/reel/637449525048726?s=yWDuG2&fs=e&_cft_[0]=AZWo9INO6eWUJ315wQqfNMDt5aphZzdRNukVwoOppDxa6d393Q3P32yw_lvdYVB6L_ZEjxg9HRAqO3YHqAx8DqbsKT1WjwqYTZ_WxjJl-Yqap2q0ens_1UHM04DcMXkxQ4HR09aj77bml3nVYHCzr2ta0&tn_#R-R)

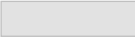
Agnes Cadrobbi

De:
Envoyé:
À:



Objet:
Pièces jointes:

Mesdames, Messieurs,
Veuillez trouver en annexe ma réponse à La RIP organisée par la Société New Wind le 6 septembre dernier à Ragnies.
Merci de m'envoyer un accusé de réception.
Bien à vous,



Collège Communal de THUIN
Grand'Rue, 36
6530 THUIN

Collège communal d'ERQUELINNES
Rue Albert 1^{er},51
6560 ERQUELINNES

Collège Communal de Beaumont
Grand' Place, 11
6500 BEAUMONT

Collège communal d'HAM-SUR-HEURE
Chemin d'Oulre-Heure, 20
6120 HAM-SUR-HEURE

Collège Communal de MERBES-LE-CHÂTEAU
Rue St Martin, 71
6567 MERBES-LE-CHÂTEAU
Collège Communal de LOBBES
Rue du Pont,1
6540 LOBBES

Collège communal de WALCOURT
Place de l'Hôtel de Ville 3-5
5650 WALCOURT

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur les territoires de Ragnies/Donstiennes/Thuillies.

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Mesdames et Messieurs les Échevin(e)s,

Par la présente, je m'oppose fermement au projet d'implantation d'un parc éolien de 4 machines sur le territoire de Ragnies-Donstiennes-Thuillies.
On habite cette belle région de Thudinie parce qu'on y est né ou parce qu'on a choisi de vivre à la campagne, dans un cadre paysager remarquable à l'abri de l'agitation citadine et des usines et parce qu'on sait pertinemment bien que notre santé et notre qualité de vie en dépendent.

Je connais bien entendu les menaces qui pèsent sur notre monde et ne nie en rien le réchauffement climatique aux conséquences désastreuses, lié à l'utilisation des énergies fossiles.
Il est nécessaire de trouver des alternatives. Mais lesquelles ?
Pour moi, la multiplication dans notre petite Wallonie des parcs éoliens qui nuisent à la santé de tout le monde vivant (faune, flore, hommes, femmes, enfants ...) et son atteinte grave à l'environnement, à l'aspect paysager et à la biodiversité, n'est pas la solution.

J'émet également des sérieux doutes quant à l'intérêt écologique de ce projet éolien pour la société quand on considère la fabrication, le transport, les aménagements territoriaux, l'installation avec l'injection de quantités astronomiques de béton de haute densité, l'érosion des pales dues aux frotements et aux UV, le démantèlement en fin de vie de ces pales et leur recyclage s'il-en-est.

Pollution de l'air, pollution des nappes phréatiques, destruction de la terre et des organismes vivants, pollutions électromagnétiques, pollutions visuelles et sonores, multiplication des troubles nerveux, cardiaques, cancéreux. Est-ce cela que nous souhaitons pour les hommes d'aujourd'hui et de demain ?
La Terre, nous devons la chérir et non sans cesse la détruire, au risque de voir disparaître l'Humanité.

Je vous demande avec insistance des éclaircissements en ce qui concerne :

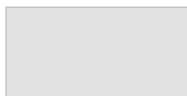
1. **La pollution de l'air :** je vous prie de me fournir une analyse détaillée de l'air dans les zones concernées par des parcs éoliens (dispersion d'éléments toxiques tels l'époxy, nanoparticules pulvérisées dans l'air, dispersion dans l'air des engrais et pesticides due aux effets de sillage et ce dans une zone agricole)



1

2. **La pollution des nappes phréatiques :** demande d'une analyse approfondie du sol sur les lieux d'implantations (milieux karstiques, zones sableuses... ?)
3. **L'atteinte à la santé :** demande d'études sonores, visuelles ainsi que des études médicales approfondies sur le plan sanguin, nerveux, cardiaque, différents troubles engendrés par les perturbations électromagnétiques, sonores et visuelles dont sont victimes les riverains des parcs éoliens.
4. **La fabrication et l'installation des éoliennes :** demande de renseignements :
 - Sur la nature précise des matériaux utilisés pour la fabrication des pales, du mât, du rotor.
 - Sur la composition et la quantité du béton utilisé.
 - Je demande que l'étude d'incidences me fournisse un modèle détaillé du système de fondation qui va être utilisé comprenant un schéma explicatif précis (masse d'inertie, masse de fondation, pieux éventuels).
5. **Les aménagements sur le terrain :** demande d'un plan précis des chemins créés pour le transport et l'installation du matériel ainsi que les modifications nécessaires pour le transport de l'électricité (aménagement de la cabine de tête, de nouvelles lignes électriques HT)
6. **L'atteinte paysagère :** vu l'intérêt paysager unique de la Thudinie et l'effet d'encercllement autour de Beaumont, concerné déjà par les 17 éoliennes de Barbençon et les 4 de Sivry-Rance et les autres projets en recours ou à l'étude, je demande que des photos montages soient réalisés par des professionnels indépendants dans la zone concernée mais aussi dans toutes les communes avoisinantes.
7. **Le patrimoine immobilier :** je demande une étude complémentaire portant sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par 3 experts indépendants (présence de bâtiments classés ou faisant partie du patrimoine du Hainaut, monuments ...)
8. **La perte de biodiversité :** connaissant la présence d'une zone Natura 2000 et d'autres zones remarquables dans la région ainsi que la proximité du Parc Naturel de l'Avesnois, je demande que des études approfondies soient faites sur ce sujet.

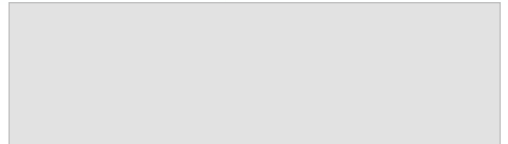
Redisant mon opposition catégorique à ce projet, recevez Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Mesdames et Messieurs les Échevin(e)s mes meilleures salutations.



Agnes Cadrobbi

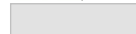
Agnes Cadrobbi

De:
Envoyé:
À:



Objet:
Pièces jointes:

Mesdames, Messieurs,
Veuillez trouver ci-joint ma réponse à la RIP organisée par la société New Wind le 6 septembre dernier.
Merci de m'envoyer un accusé de réception.
Bien à vous,



1

Ville de Thuin
22 SEP. 2023
86, grand Rue
6530 THUIN

gille, Joffe, Joffe

L'ancienne méthode du hachement (Tentogimath) est une technique éprouvée, sauf qu'ici à quelques heures près le territoire Eco-Socio-économique et Technique est le même; on reprend les cartes et on les fait de l'autre côté de la route Ragnies (Village classé) et Thies.

Depuis le début du siècle dernier (Tentogimath d'un des plus vieux patients) tout ce qui berge à flémy ou à peils passe le fond du By du By depuis l'ancien bois de Thies et bois des Ragnies en recoupant le N53 juste entre Thuillies et Joffe vers le marais de Joffe le bon et tout son fleuve.

Vous savez bien compris, il s'agit d'un corridor migratoire Est-Ouest majeur dont les Turbulences (Mozelle) piquent de façon majeure (Cognac - Grues - France d'ailleurs) la fleur en la que le grand gâble (Château de Senglers - même l'ancien) croise le gâble.

De façon plus pragmatique, la cône de Turbulences brève de façon préventive tout l'écosystème agricole et humain. Plus précisément au point de repère et l'axe By du By pour me rendre chez des patients à Thuillies (Donstienne) même la

- Collège Communal de THUIN
Grand Rue, 35
6530 THUIN
- Collège Communal de Beaumont
Grand Place, 11
6500 BEAUMONT
- Collège Communal de MERBES-LE-CHÂTEAU
Rue St Martin, 71
6567 MERBES-LE-CHÂTEAU
- Collège Communal de LOBBES
Rue du Port, 1
6540 LOBBES
- Collège communal d'ERQUELINNES
Rue Albert 1^{er} 51
6546 ERQUELINNES
- Collège communal d'HAUS-SUR-HEURE
Chemin d'Outre-Heure, 20
6120 HAUS-SUR-HEURE
- Collège communal de WALCOURT
Place de l'Hôtel de Ville 3-5
5500 WALCOURT

Objet: Enquête publique concernant le parc éolien sur les territoires de Ragnies/Donstienne/Thuillies.

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Né niant ni l'utilité ni la nécessité de recourir aux énergies vertes et renouvelables, je me permets d'exprimer ici ma totale désapprobation à l'égard des projets éoliens envisagés dans la région de Ragnies-Donstienne-Thuillies.

Je pense, en effet, que ceux-ci n'ont plus d'intérêt dans de telles zones dédiées à l'agriculture de haute qualité, à l'habitat rural, aux loisirs et courantes vertes et au repos. Les gens qui choisissent de vivre ici le font par souci de leur santé et d'une importante qualité de vie.

En plus des nuisances reconnues à de telles implantations (perturbations à la faune, à la flore, à la qualité de l'air, de la terre et au final à la santé humaine), je voudrais attirer votre attention sur quelques points essentiels posant questions.

- Qu'en est-il des nuisances électromagnétiques résultant des modifications du réseau nécessaires au transport de l'électricité produite? J'attends de vous un audit complet des effets sur la santé humaine tenant compte des altérations des paramètres sanguins et de l'influence sur les systèmes nerveux, cardiaques et reproducteur.
- En ce qui concerne l'aspect paysager et le cadre de vie de la région, je me permets de vous demander une étude complète et approfondie à 360° sur les dégradations liées aux paysages éoliens de notre région Thuillies sans oublier les communes avoisinantes, ainsi qu'une évaluation précise de la perte de valeur du patrimoine immobilier de notre région (habitat, monuments, loisirs, promenades...) due à ce projet d'implantations.

En raison de la situation actuelle de la dégradation générale des cadres de vie, nous devons cesser de porter atteinte à notre environnement. Au contraire, il est impératif de mettre en œuvre sa protection et sa restauration. Il y a de la vie de nos enfants.

Je vous remercie pour votre attention et vous salue cordialement.

[Signature]

haut; l'effet stroboscopique des lumières signifiant sans position au contact des tripes de joueurs (Jeux à l'épée)

La fête détermine une des stations pleines d'images à l'entrée d'un des plus beaux villages de wallonie ponctuée par un golf superbe (vous savez les belles vues!) et une architecture splendide sans les plus beaux effets sur le plan Touristique

Avec mes respects mais mon opposition la plus ferme à ce projet.



Ragnies, 19 septembre 2023

Administration Communale de Thuin
Service Environnement
6530 Thuin.

Copie : New Wind SPRL

Avenue des Dessus-de-Lives 2
5101 Loyers
idumont@elawan.be

Objet: demande d'informations complémentaires suite à la RIP du 6 septembre 2023 pour le projet d'implantation de 4 éoliennes sur Ragnies-Thuillies-Donstienne.

Monsieur,

Suite à votre RIP qui ne m'a pas convaincu par vos manques de réponses aux nombreuses questions, je souhaite que vous m'apportiez les réponses aux questions suivantes :

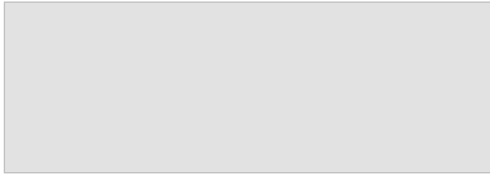
- Quels sont les effets et impacts sur la santé dus au brassage de l'air par les pales des éoliennes sur la dispersion des produits phyto-pharmaceutiques pulvérisés par les agriculteurs (sachant qu'il s'agit de fongicides, d'herbicides et d'insecticides, pour la plupart étant très volatiles. Il en est de même pour les engrais liquides) ?
- D'après le promoteur, l'étude du sol n'a pas été réalisée. Comment peut-on envisager de telles constructions sans avoir fait cette étude au préalable ? Il est évident que celle-ci doit être réalisée avant un projet ! Je demande qu'une étude du sol soit réalisée avant le dépôt de votre projet.
- Etant une région reprise sur la carte des zones sismiques de Belgique, je souhaite une étude sur ce risque non négligeable (voici le lien : https://seismologie.be/img/faq/Belgium_seismotectonics.png).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir mes salutations.

Ville de Thuin
22 SEP. 2023
86, grand Rue
6530 THUIN



De:
Envoyé:
À:



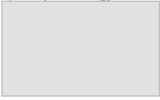
Cc:
Objet:
Pièces jointes:

Importance: Haute

Mesdames ,Messieurs les Bourgmestres et Echevin(e)s des entités de Beaumont,Walcourt,Thuin,Lobbès, Erquelinnes, Merbes-leChateau, Ham-sur-Heure

Veuillez trouver en annexe notre courrier de refus catégorique du projet éolien présenté lors de la R.I.P. du 6 septembre 2023 à Ragnies.

B-à-V



Leugnies, le 20 septembre 2023

Collège Communal de Beaumont
Grand Place 11 à 6500 Beaumont

- cc Collège Communal de Thuin
Rue Grande 36 – 6530 Thuin
- Collège Communal de Lobbès
o rue du pont,1 à
6540 LOBBES
- o Collège Communal de Walcourt
Place de l'hôtel de ville 3-5 à 5650 Walcourt
- o Collège Communal d'Erquelinnes
Rue Albert 1-, 51 à 6560 Erquelinnes
- o Collège Communal de Merbes-Le-Château
Rue St Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château
- o Collège Communal d'Ham-Sur-Heure
Chemin d'Oultre-Heure,20 à 6120 Ham-S/Heure
- Cc NEW WIND
Av. des Dessus-de-lives,2 à 5101 NAMUR
rdumont@newwind.be

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien sur la plaine de Ragnies/Thuillies/Donstiennes – R.I.P. du 6 septembre 2023 à Ragnies

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Mesdames et Messieurs les échevins,

Par la présente, je marque mon refus catégorique au projet éolien envisagé

D'une part, c'est avec regret que je déplore la « légèreté » pour ne pas dire le « mépris » témoigné par le promoteur du projet lors de la R.I.P du 6 septembre 2023 :

- 1 seule page recto/verso renvoyant vers des sites internet (pas de documentation papier minimum)
- Présentation de slides sur d'autres projets totalement différents de la zone envisagée
- Ref. faite à l'étude d'incidences de 2018 soit antérieure à 5 années !

D'autre part, vous trouverez ci-après une liste non exhaustive d'arguments appuyant mon refus : et vous développez ci-après mes arguments et demandes de devoirs d'enquêtes complémentaires.

Nuisances santé :

Les éoliennes sont responsables de nuisances sonores et produisent des sons de basses fréquences mais aussi des infrasons inaudibles par l'oreille humaine car inférieurs à 20 HZ

Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent **un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé :**

La **réalité d'un syndrome des éoliennes existe bel et bien** (Cfr arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse) ce syndrome entraîne une altération grave de l'état de santé, défini d'ailleurs par l'OMS comme un état de bien-être physique mental et social.

Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue.

Le syndrome des éoliennes est une maladie non reconnue comme telle, mais qui impacte les personnes vivant à proximité

Demande de devoir d'enquête complémentaire : étude médicale approfondie sur le long terme des effets induits par les éoliennes sur l'Homme

Impact patrimoine immobilier :

Cet arrêt de la Cour d'appel de Toulouse a également reconnu la dévalorisation immobilière du bien du plaignant

Demande de devoir étude complémentaire sur la dévalorisation immobilière, étude sur le long terme à faire par min. 3 experts indépendants

Impacts sur les animaux :

Modification du taux de cortisol, qualité de la viande produite, production de lait, ravages causés aux abeilles et à la production de miel, fausses-couches dans les élevages

Demande : Devoir d'enquête complémentaire : étude sanitaire sur le long terme sur l'émission des nuisances sonores, sons de basses fréquences, mais aussi infrasons

Étude qui portera sur les animaux de toutes catégories

Point de vue ornithologique : région qui abrite des espèces appartenant à la liste rouge des oiseaux menacés en Wallonie : Milan Royal, Milan Noir,

cigognes noires, cigognes blanches, buses variables, perdrix grise elle-même bioindicatrice de la santé environnementale de la plaine

Territoire de chasse et de nourrissage des chauves-souris, cfr rapport Natagora

Relevons aussi l'implantation d'éoliennes est en contradiction avec les mesures agro-environnementales (MAE) mises en place et financées par la Région Wallonne

Mais aussi en contradiction avec la Directive européenne de protection de la biodiversité (stratégie de l'UE à l'horizon 2030)

Pollution atmosphérique

Et approche des mécanismes de l'érosion éolienne :

Il existe trois modes différents d'entraînement des particules : la saltation, la reptation en surface et la suspension

Le vent déplace les particules très fines et très légères beaucoup plus rapidement que les grosses

La quantité de poussière transportée puis déposée par le vent peut être grande mais elle passe inaperçue et sous-estimée parce qu'elle est largement disséminée sur le sol : une couche de quelques dixièmes de mm de poussière répandue sur une surface de plusieurs milliers de km2 représente un tonnage considérable

Demande de devoir d'analyse complémentaire : calcul des charges en particules du vent en fonction de la vitesse et du régime des vents, natures des particules, vitesse de déplacement, nature des sols rencontrés

D'autre part, les pales faites en fibre de verre ou en fibre de carbone avec de l'époxy ne sont à l'heure actuelle pas recyclables. Tous les essais présentés comme une solution au recyclage des pales sont à ce jour des échecs avérés pour une solution de dimension industrielle. **Nous vous demandons par conséquent de fournir un certificat délivré par un organisme de contrôle agréé Belge attestant que les pales de vos machines ne contiennent pas de bisphénol A ou BPA**

La production de ciment est quant à elle polluante : voir production nécessaire de ciment de haute densité tant pour le socle que pour la masse d'inertie ou les pieux

Demande : de devoir d'analyse complémentaire sur l'impact environnemental de la production des différents composants (aériens/souterrains) de l'éolienne

Environnement et qualité de l'air

Toute éolienne qui est située dans un environnement contenant des particules abrasives comme la pluie, la neige, la grêle, la poussière ou les insectes est sujette à l'érosion